



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

PERSONNEL ENCADRANT

PUBLIC CONCERNE

■ Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef d'entreprise, chef de chantier, conducteur de travaux)

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

1 jour soit 7 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposé participatif
- Retour d'expérience, questions – réponses
- Livret de fin de stage remis aux participants

PROFIL INTERVENANT

■ Formateur spécialisé sur cette thématique

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Vincent RABET

OBJECTIFS

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Comprendre les enjeux liés à l'AIPR par rapport aux obligations réglementaires
- S'exercer sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

PROGRAMME

SEQUENCE 1 : THEORIQUE (DUREE 6H00)

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens, en connaître la terminologie
- Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies ou (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) et les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé)
- Savoir utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle
- Comprendre et respecter son environnement, les marquages-piquetages, les signes avertisseurs et indicateurs, lire le terrain, comprendre les moyens de repérage
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
- Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée dans le but de ne pas endommager les réseaux
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Maintenir les réseaux existants (intégrité, tracé)
- En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables

- Appliquer la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R. 554-29 du code de l'environnement
- Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT, et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent, etc.)
- Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à sa disposition
- Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Connaître les règles d'arrêt de chantier
- Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux
- Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)

ÉVALUATION THÉORIQUE (DUREE 1H00)

QCM de 40 questions permettant à chaque participant de valider ses acquis.

Temps d'appropriation et d'échange et évaluation de la satisfaction des stagiaires. (Durée : 15 minutes)

VALIDATION : Attestation de réussite valable 5 ans